

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2016 A 18 H
SALLE ESPACE D'ANIMATION DE PRANLES

La séance du Conseil Communautaire est ouverte à 18 heures 15 mn.

Présents :

Mesdames Annick RYBUS, Catherine BONHUMEAU, Laetitia SERRE, Isabelle PIZETTE, Christelle ROSE-LEVEQUE, Marie-Josée SERRE, Emmanuelle RIOU, Sandrine FAURE, Marie-France MULLER, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Véronique CHAIZE, Marie-Dominique ROCHE, Nathalie MALET TORRES, Denise NURY, Corinne LAFFONT, Estelle ALONZO, Eliane BORDIGONI, Arlette ALLARD, Martine FINIELS, Bernadette FORT,

Messieurs Jérôme BERNARD, Jean-Paul CHABAL, Alain SALLIER, Christian ALIBERT, François ARSAC, Emmanuel COIRATON, Noël BOUVERAT, Jean-Pierre JEANNE, Jean Paul MARCHAL, Gérard BRO SSE, Gilles QUATREMERE, Jean Pierre LADREYT, Gilbert BOUVIER, Marc TAULEIGNE, Bernard BROTTES, Pierre FUZIER, Thierry ABRIAL, Christophe VIGNAL, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Michel GEMO, Roland SADY, Denis CLAIR, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Roger RINCK, Franck CATALBIANO, Christian MARNAS, Barnabé LOUCHE, Max LAFOND, Yann VIVAT, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Christian FEROUSSIER, Bernard NOUALY, Julien FOUGEIROL, Didier TEYSSIER, Michel MOULIN, Jean-Louis CIVAT, Denis BERAUD, Jacques MERCHAT, Roger MAZAT, Olivier CHASTAGNARET, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Mireille MOUNARD (procuration à Pierre FUZIER), Christiane CROS (procuration à Hervé ROUVIER), Marie-Françoise LANOOTE (procuration à Annick RYBUS),
Messieurs Alain VALLA (procuration à Catherine BONHUMEAU), Didier VENTUROLI (procuration à Bernard BROTTES).

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle RIOU.

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de membres présents : 65

Nombre de votants : 70

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 Election du Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.
- 2 Détermination du nombre de postes de Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.
- 3 Election des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

1) Election du Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

- Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-05-0004 du 5 décembre 2016 portant constitution d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Vu l'article 35-II de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).
- Vu les articles L5211-1 à L5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales.
- Vu les articles L5211-6-1 et L5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales.
- Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales.
- Vu la délibération n°16-121 en date du 25 novembre 2016 de la commune de Vernoux en Vivarais portant élections suite à une attribution d'un nombre de conseillers communautaires inférieur au nombre actuel.
- Vu la délibération n°2016-11-24-013 en date du 24 novembre 2016 de la commune de Chomérac portant election suite à une attribution d'un nombre de conseillers communautaires supérieur au nombre actuel.
- Vu la délibération n°3 en date du 22 novembre 2016 de la commune de Saint Julien en Saint Alban portant election suite à une attribution d'un nombre de conseillers communautaires supérieur au nombre actuel.
- Vu la délibération n°55-2016 en date du 3 novembre 2016 de la commune de Alissas portant election suite à une attribution d'un nombre de conseillers communautaires supérieur au nombre actuel.

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) adhère, pour l'intégralité de son territoire, au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux (SICTOMSED) au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Considérant que la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion de la CAPCA et de la CCPV, implique le retrait automatique et de plein droit de la CCPV du SICTOMSED au 1^{er} janvier 2017.

Considérant la nécessité de garantir au 1^{er} janvier 2017 la continuité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur les sept communes de la CCPV.

Considérant le projet de convention de gestion à conclure entre le SICTOMSED et la nouvelle Communauté d'Agglomération confiant au SICTOMSED, à compter du 1^{er} janvier 2017, la gestion du service de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés de la nouvelle Communauté d'Agglomération sur les sept communes de la CCPV.

Considérant la nécessité de conclure cette convention et d'autoriser le Président à procéder à sa signature au 1^{er} janvier 2017.

Considérant que cette nécessité constitue un motif d'intérêt général.

Considérant qu'au regard des motifs exposés précédemment, il est nécessaire de procéder à l'élection anticipée du Président.

Conformément à l'article L 5211-9, le doyen de l'assemblée, en l'occurrence Roger MAZAT, est invité à présider la séance pour procéder à l'installation du conseil communautaire.

Roger MAZAT, doyen d'âge de l'assemblée, demande au benjamin de l'assemblée, Emmanuelle RIOU, de le rejoindre pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Roger MAZAT cite l'ensemble des délégués titulaires et des délégués suppléants constituant l'organe délibérant de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Communes membres	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ajoux	RYBUS Annick	LACONDEMINE Franck
Alissas	BERNARD Jérôme	
	CHABAL Jean Paul	
Beauchastel	VALLA Alain	
	BONHUMEAU Catherine	
Beauvène	SERRE Laetitia	VIGNE Fanny
Chalencon	SALLIER Alain	DEJOUR Paul
Châteauneuf-de-Vernoux	ALIBERT Christian	GUEZE Daniel
Chomérac	ARSAC François	
	PIZETTE Isabelle	
	COIRATON Emmanuel	
	BOUVERAT Noël	
Coux	JEANNE Jean-Pierre	
	ROSE-LEVEQUE Christelle	
Creysseilles	MARCHAL Jean-Paul	MONTEIL Laurent
Dunière-sur-Eyrieux	BROSSE Gérard	CANOSI Joël
Flaviac	QUATREMERE Gilles	CONSTANT Michel
Freyssenet	LADREYT Jean-Pierre	COING Christophe
Gilhac-et-Bruzac	BOUVIER Gilbert	GLORIEUX Gérard
Gluiras	TAULEIGNE Marc	FOUGIER Sébastien
Gourdon	SERRE Marie-Josée	HAZEBROUCQ André
La Voulte-sur-Rhône	BROTTE Bernard	
	RIOU Emmanuelle	
	FUZIER Pierre	
	FAURE Sandrine	
	VENTUROLI Didier	
	MOUNARD Mireille	
Le Pouzin	ABRIAL Thierry	
	VIGNAL Christophe	
	MULLER Marie-France	
	MOULIN Gilbert	
Les Ollières-sur-Eyrieux	BAPTISTE Hélène	MAZAT Goéthals
Lyas	VEYREINC François	AUNAVE Alain
Marcols-les-Eaux	GEMO Michel	MAURE Pierre-Henri
Pourchères	SADY Roland	BRIET Micheline
Pranles	CLAIR Denis	MARTEL Fabrice
Privas	VALLA Michel	
	MASSEBEUF Isabelle	
	ROUVIER Hervé	
	CHAIZE Véronique	
	RINCK Roger	
	ROCHE Marie-Dominique	
	CALTABIANO Franck	
	CROS Christiane	
	MARNAS Christian	
LOUCHE Barnabé		
	LANOOTE Marie-Françoise	
Rochessauve	LAFOND Max	VERNET Sébastien
Rompon	VIVAT Yann	CORNU Valérie

Saint-Apollinaire-de-Rias	CIMAZ Michel	CHAZEL Nicole
Saint-Cierge-la-Serre	NAUDOT Olivier	CAILLARD Jean-Albert
Saint-Étienne-de-Serre	MALET TORRES Nathalie	ARNAUD Mathieu
Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	FEROUSSIER Christian	DEBOUCHAUD Philippe
Saint-Jean Chambre	NOUALY Bernard	BOS Alain
Saint-Julien-du-Gua	NURY Denise	COURTIAL Claude
Saint-Julien-en-Saint-Alban	FOUGEIROL Julien	
	TEYSSIER Didier	
Saint-Julien-le-Roux	MOULIN Michel	PEYROUZE Roselyne
Saint-Laurent-du-Pape	CIVAT Jean-Louis	
	LAFFONT Corinne	
Saint-Maurice-en-Chalencon	BERAUD Denis	PIZETTE Jean Claude
Saint-Michel-de-Chabrilanoux	ALONZO Estelle	BALAYN Jean-Daniel
Saint-Priest	MERCHAT Jacques	CHAREYRE Sandrine
Saint-Sauveur-de-Montagut	MAZAT Roger	BRUN Patricia
Saint-Vincent-de-Durfort	BORDIGONI Eliane	JUGE Olivier
Silhac	ALLARD Arlette	CHIROUZE Fabrice
Vernoux-en-Vivarais	FINIELS Martine	
	CHASTAGNARET Olivier	
Veyras	LOUCHE Alain	
	FORT Bernadette	

Après lecture des 70 délégués titulaires et des 31 délégués suppléants, Roger MAZAT déclare le conseil communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche installé.

Emmanuelle RIOU, secrétaire de séance, constatant que les membres constituant l'assemblée lors de cette séance sont au nombre de 65, précise que le quorum est atteint.

Conformément aux articles L 5211-2, L 2122-4 à L 2122-7 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, Roger MAZAT invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Cette élection doit s'effectuer au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue aux deux premiers tours. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé sera déclaré élu.

Roger MAZAT demande à ceux qui le souhaitent de faire part de leur candidature.

Les candidatures de Laetitia SERRE et Michel VALLA sont proposées au poste de Président.

Après avoir laissé les candidats s'exprimer, Roger MAZAT fait procéder à l'élection à bulletins secrets.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 3
- suffrages exprimés : 67
- majorité absolue : 34
- a obtenu : Laetitia SERRE : 35 voix
- Michel VALLA : 32 voix

Laetitia SERRE ayant obtenu la majorité absolue, est élue Présidente de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installée.

2) Détermination du nombre de postes de Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

- Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le nombre de Vice-présidents de l'établissement public de coopération intercommunale est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, soit quatorze pour la Communauté d'Agglomération, sans excéder quinze Vice-présidents.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % de l'effectif et le nombre de quinze.

La Présidente invite le conseil communautaire à fixer à 14 le nombre de Vice-présidents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** à 14, le nombre de Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Départ de Madame Isabelle MASSEBEUF et Monsieur Christian MARNAS

Présents :

Mesdames Annick RYBUS, Catherine BONHUMEAU, Laetitia SERRE, Isabelle PIZETTE, Christelle ROSE-LEVEQUE, Marie-Josée SERRE, Emmanuelle RIOU, Sandrine FAURE, Marie-France MULLER, Hélène BAPTISTE, Véronique CHAIZE, Marie-Dominique ROCHE, Nathalie MALET TORRES, Denise NURY, Corinne LAFFONT, Estelle ALONZO, Eliane BORDIGONI, Arlette ALLARD, Martine FINIELS, Bernadette FORT, Messieurs Jérôme BERNARD, Jean-Paul CHABAL, Alain SALLIER, Christian ALIBERT, François ARSAC, Emmanuel COIRATON, Noël BOUVERAT, Jean-Pierre JEANNE, Jean Paul MARCHAL, Gérard BROUSSE, Gilles QUATREMER, Jean Pierre LADREY, Gilbert BOUVIER, Marc TAULEIGNE, Bernard BROTTES, Pierre FUZIER, Thierry ABRIAL, Christophe VIGNAL, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Michel GEMO, Roland SADY, Denis CLAIR, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Roger RINCK, Franck CATALBIANO, Barnabé LOUCHE, Max LAFOND, Yann VIVAT, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Christian FEROUSSIER, Bernard NOUALY, Julien FOUGEIROL, Didier TEYSSIER, Michel MOULIN, Jean-Louis CIVAT, Denis BERAUD, Jacques MERCHAT, Roger MAZAT, Olivier CHASTAGNARET, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Mireille MOUNARD (procuration à Pierre FUZIER), Isabelle MASSEBEUF (procuration Marie-Dominique ROCHE), Christiane CROS (procuration à Hervé ROUVIER), Marie-Françoise LANOOTE (procuration à Annick RYBUS), Messieurs Alain VALLA (procuration à Catherine BONHUMEAU), Didier VENTUROLI (procuration à Bernard BROTTES), Christian MARNAS (procuration à Roger RINCK).

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle RIOU

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de membres présents : 63

Nombre de votants : 70

3) Election des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Conformément aux articles L 5211-2, L 2122-4 à L 2122-7 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, invite le conseil communautaire à procéder à l'élection des Vice-présidents.

L'élection s'effectue au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue aux deux premiers tours. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé sera déclaré élu.

La Présidente rappelle que le conseil communautaire vient de fixer, dans la délibération n°2016-12-14 / 431, le nombre de Vice-présidents à 14.

1^{er} Vice-président :

Monsieur Didier TEYSSIER se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 30
- suffrages exprimés : 40
- majorité absolue : 21
- a obtenu : Didier TEYSSIER : 40 voix

Monsieur Didier TEYSSIER, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1^{er} Vice-président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installé.

Départ de Mesdames Marie-Josée SERRE et Denise NURY

Présents :

Mesdames Annick RYBUS, Catherine BONHUMEAU, Laetitia SERRE, Isabelle PIZETTE, Christelle ROSE-LEVEQUE, Emmanuelle RIOU, Sandrine FAURE, Marie-France MULLER, Hélène BAPTISTE, Véronique CHAIZE, Marie-Dominique ROCHE, Nathalie MALET TORRES, Corinne LAFFONT, Estelle ALONZO, Eliane BORDIGONI, Martine FINIELS, Bernadette FORT,
Messieurs Jérôme BERNARD, Jean-Paul CHABAL, Alain SALLIER, Christian ALIBERT, François ARSAC, Emmanuel COIRATON, Noël BOUVERAT, Jean-Pierre JEANNE, Jean Paul MARCHAL, Gérard BROUSSE, Gilles QUATREMERRE, Jean Pierre LADREYT, Gilbert BOUVIER, Marc TAULEIGNE, Bernard BROTTES, Pierre FUZIER, Thierry ABRIAL, Christophe VIGNAL, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Michel GEMO, Roland SADY, Denis CLAIR, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Roger RINCK, Franck CATALBIANO, Barnabé LOUCHE, Max LAFOND, Yann VIVAT, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Christian FEROUSSIER, Bernard NOUALY, Julien FOUGEIROL, Didier TEYSSIER, Michel MOULIN, Jean-Louis CIVAT, Denis BERAUD, Jacques MERCHAT, Roger MAZAT, Olivier CHASTAGNARET, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Marie-Josée SERRE (procuration à Franck CALTABIANO), Mireille MOUNARD (procuration à Pierre FUZIER), Isabelle MASSEBEUF (procuration Marie-Dominique ROCHE), Christiane CROS (procuration à Hervé ROUVIER), Marie-Françoise LANOOTE (procuration à Annick RYBUS), Denise NURY (procuration à Emmanuel COIRATON),
Messieurs Alain VALLA (procuration à Catherine BONHUMEAU), Didier VENTUROLI (procuration à Bernard BROTTES), Christian MARNAS (procuration à Roger RINCK).

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle RIOU.

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de membres présents : 61

Nombre de votants : 70

2^{ème} Vice-président :

Monsieur Yann VIVAT se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 69
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 32
- suffrages exprimés : 37
- majorité absolue : 19
- a obtenu : Yann VIVAT : 37 voix

Monsieur Yann VIVAT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installé.

3^{ème} Vice-président :

Madame Arlette ALLARD se porte candidate.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 33
- suffrages exprimés : 37
- majorité absolue : 19
- a obtenu : Arlette ALLARD : 37 voix

Madame Arlette ALLARD, ayant obtenu la majorité absolue, est élue 3^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installée.

4^{ème} Vice-président :

Madame Emmanuelle RIOU se porte candidate.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 32
- suffrages exprimés : 38
- majorité absolue : 20
- a obtenu : Emmanuelle RIOU : 38 voix

Madame Emmanuelle RIOU, ayant obtenu la majorité absolue, est élue 4^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installée.

5^{ème} Vice-président :

Monsieur Jacques MERCHAT se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 24
- suffrages exprimés : 46
- majorité absolue : 24
- a obtenu : Jacques MERCHAT : 46 voix

Monsieur Jacques MERCHAT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 5^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installé.

6^{ème} Vice-président :

Madame Bernadette FORT se porte candidate.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 30
- suffrages exprimés : 40
- majorité absolue : 21
- a obtenu : Bernadette FORT : 40 voix

Madame Bernadette FORT, ayant obtenu la majorité absolue, est élue 6^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installée.

7^{ème} Vice-président :

Monsieur Michel VALLA se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 31
- suffrages exprimés : 39
- majorité absolue : 21
- a obtenu : Michel VALLA : 38 voix
Alain SALLIER : 1 voix

Monsieur Michel VALLA, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 7^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installé.

8^{ème} Vice-président :

Madame Hélène BAPTISTE se porte candidate.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 27
- suffrages exprimés : 43
- majorité absolue : 23
- a obtenu : Hélène BAPTISTE : 43 voix

Madame Hélène BAPTISTE, ayant obtenu la majorité absolue, est élue 8^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installée.

Départ de Madame Corinne LAFFONT

Présents :

Mesdames Annick RYBUS, Catherine BONHUMEAU, Laetitia SERRE, Isabelle PIZETTE, Christelle ROSE-LEVEQUE, Emmanuelle RIOU, Sandrine FAURE, Marie-France MULLER, Hélène BAPTISTE, Véronique

CHAIZE, Marie-Dominique ROCHE, Nathalie MALET TORRES, Estelle ALONZO, Eliane BORDIGONI, Arlette ALLARD, Martine FINIELS, Bernadette FORT,

Messieurs Jérôme BERNARD, Jean-Paul CHABAL, Alain SALLIER, Christian ALIBERT, François ARSAC, Emmanuel COIRATON, Noël BOUVERAT, Jean-Pierre JEANNE, Jean Paul MARCHAL, Gérard BROSSE, Gilles QUATREMERE, Jean Pierre LADREYT, Gilbert BOUVIER, Marc TAULEIGNE, Bernard BROTTES, Pierre FUZIER, Thierry ABRIAL, Christophe VIGNAL, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Michel GEMO, Roland SADY, Denis CLAIR, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Roger RINCK, Franck CATALBIANO, Barnabé LOUCHE, Max LAFOND, Yann VIVAT, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Christian FEROUSSIER, Bernard NOUALY, Julien FOUGEIROL, Didier TEYSSIER, Michel MOULIN, Jean-Louis CIVAT, Denis BERAUD, Jacques MERCHAT, Roger MAZAT, Olivier CHASTAGNARET, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Marie-Josée SERRE (procuration à Franck CALTABIANO), Mireille MOUNARD (procuration à Pierre FUZIER), Isabelle MASSEBEUF (procuration Marie-Dominique ROCHE), Christiane CROS (procuration à Hervé ROUVIER), Marie-Françoise LANOOTE (procuration à Annick RYBUS), Denise NURY (procuration à Emmanuel COIRATON), Corinne LAFFONT (procuration à Jean-Louis CIVAT),
Messieurs Alain VALLA (procuration à Catherine BONHUMEAU), Didier VENTUROLI (procuration à Bernard BROTTES), Christian MARNAS (procuration à Roger RINCK).

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle RIOU.

Nombre de membres en exercice : 70
Nombre de membres présents : 60
Nombre de votants : 70

9^{ème} Vice-président :

Monsieur Gérard BROSSE se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 30
- suffrages exprimés : 40
- majorité absolue : 21
- a obtenu : Gérard BROSSE : 40 voix

Monsieur Gérard BROSSE, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 9^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installé.

10^{ème} Vice-président :

Monsieur François VEYREINC se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 26
- suffrages exprimés : 44
- majorité absolue : 23
- a obtenu : François VEYREINC : 44 voix

Monsieur François VEYREINC, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 10^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installé.

11^{ème} Vice-président :

Madame Annick RYBUS se porte candidate.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 31
- suffrages exprimés : 39
- majorité absolue : 21
- a obtenu : Annick RYBUS : 39 voix

Madame Annick RYBUS, ayant obtenu la majorité absolue, est élue 11^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installée.

12^{ème} Vice-président :

Monsieur Gilles QUATREMER se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 34
- suffrages exprimés : 36
- majorité absolue : 19
- a obtenu : Gilles QUATREMER : 36 voix

Monsieur Gilles QUATREMER, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 12^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installé.

13^{ème} Vice-président :

Monsieur Alain SALLIER se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 28
- suffrages exprimés : 42
- majorité absolue : 22
- a obtenu : Alain SALLIER : 38 voix
Bernard BROTTES : 3 voix
Jean Pierre LADREYT : 1 voix

Monsieur Alain SALLIER, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 13^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installé.

Départ de Monsieur Barnabé LOUCHE

Présents :

Mesdames Annick RYBUS, Catherine BONHUMEAU, Laetitia SERRE, Isabelle PIZETTE, Christelle ROSE-LEVEQUE, Emmanuelle RIOU, Sandrine FAURE, Marie-France MULLER, Hélène BAPTISTE, Véronique CHAIZE, Marie-Dominique ROCHE, Nathalie MALET TORRES, Estelle ALONZO, Eliane BORDIGONI, Arlette ALLARD, Martine FINIELS, Bernadette FORT,
Messieurs Jérôme BERNARD, Jean-Paul CHABAL, Alain SALLIER, Christian ALIBERT, François ARSAC,

Emmanuel COIRATON, Noël BOUVERAT, Jean-Pierre JEANNE, Jean Paul MARCHAL, Gérard BROSE, Gilles QUATREMER, Jean Pierre LADREY, Gilbert BOUVIER, Marc TAULEIGNE, Bernard BROTTES, Pierre FUZIER, Thierry ABRIAL, Christophe VIGNAL, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Michel GEMO, Roland SADY, Denis CLAIR, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Roger RINCK, Franck CATALBIANO, Max LAFOND, Yann VIVAT, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Christian FEROUSSIER, Bernard NOUALY, Julien FOUGEIROL, Didier TEYSSIER, Michel MOULIN, Jean-Louis CIVAT, Denis BERAUD, Jacques MERCHAT, Roger MAZAT, Olivier CHASTAGNARET, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Marie-Josée SERRE (procuration à Franck CALTABIANO), Mireille MOUNARD (procuration à Pierre FUZIER), Isabelle MASSEBEUF (procuration Marie-Dominique ROCHE), Christiane CROS (procuration à Hervé ROUVIER), Marie-Françoise LANOOTE (procuration à Annick RYBUS), Barnabé LOUCHE (procuration à Alain LOUCHE), Denise NURY (procuration à Emmanuel COIRATON), Corinne LAFFONT (procuration à Jean-Louis CIVAT),

Messieurs Alain VALLA (procuration à Catherine BONHUMEAU), Didier VENTUROLI (procuration à Bernard BROTTES), Christian MARNAS (procuration à Roger RINCK).

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle RIOU.

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de membres présents : 59

Nombre de votants : 70

14^{ème} Vice-président :

Monsieur Gilbert MOULIN se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 24
- suffrages exprimés : 46
- majorité absolue : 24
- a obtenu : Gilbert MOULIN : 45 voix
Max LAFOND : 1 voix

Monsieur Gilbert MOULIN, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 14^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et immédiatement installé.

Une fois achevée la procédure d'installation des Vice-présidents, la Présidente donne lecture de la Charte de l'élu local. Elle fait distribuer la Charte de l'élu local et les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des membres du conseil de la Communauté d'Agglomération. (Cf. document ci-joint)

La séance est levée à 22h37

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2016 A 22 H38
SALLE ESPACE D'ANIMATION DE PRANLES

La séance du Conseil Communautaire est ouverte à 22 heures 38 mn.

Présents :

Mesdames Annick RYBUS, Catherine BONHUMEAU, Laetitia SERRE, Isabelle PIZETTE, Christelle ROSE-LEVEQUE, Emmanuelle RIOU, Sandrine FAURE, Marie-France MULLER, Hélène BAPTISTE, Véronique CHAIZE, Marie-Dominique ROCHE, Nathalie MALET TORRES, Estelle ALONZO, Eliane BORDIGONI, Arlette ALLARD, Martine FINIELS, Bernadette FORT,

Messieurs Jérôme BERNARD, Jean-Paul CHABAL, Alain SALLIER, Christian ALIBERT, François ARSAC, Emmanuel COIRATON, Noël BOUVERAT, Jean-Pierre JEANNE, Jean Paul MARCHAL, Gérard BROUSSE, Gilles QUATREMER, Jean Pierre LADREYT, Gilbert BOUVIER, Marc TAULEIGNE, Bernard BROTTES, Pierre FUZIER, Thierry ABRIAL, Christophe VIGNAL, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Michel GEMO, Roland SADY, Denis CLAIR, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Roger RINCK, Franck CATALBIANO, Max LAFOND, Yann VIVAT, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Christian FEROUSSIER, Bernard NOUALY, Julien FOUGEIROL, Didier TEYSSIER, Michel MOULIN, Jean-Louis CIVAT, Denis BERAUD, Jacques MERCHAT, Roger MAZAT, Olivier CHASTAGNARET, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Marie-Josée SERRE (procuration à Franck CALTABIANO), Mireille MOUNARD (procuration à Pierre FUZIER), Isabelle MASSEBEUF (procuration Marie-Dominique ROCHE), Christiane CROS (procuration à Hervé ROUVIER), Marie-Françoise LANOOTE (procuration à Annick RYBUS), Barnabé LOUCHE (procuration à Alain LOUCHE), Denise NURY (procuration à Emmanuel COIRATON), Corinne LAFFONT (procuration à Jean-Louis CIVAT),

Messieurs Alain VALLA (procuration à Catherine BONHUMEAU), Didier VENTUROLI (procuration à Bernard BROTTES), Christian MARNAS (procuration à Roger RINCK).

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier NAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de membres présents : 59

Nombre de votants : 70

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 Convention de gestion du service de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche avec le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux (SICTOMSED).

1) Convention de gestion du service de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche avec le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux (SICTOMSED).

La Communauté de Communes du Pays de Vernoux adhère, pour l'intégralité de son territoire, au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux (SICTOMSED) au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

La création de la nouvelle Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) et de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV), implique le retrait automatique et de plein droit de la CCPV du SICTOMSED au 1^{er} janvier 2017.

L'intérêt général nécessitant de garantir au 1^{er} janvier 2017 la continuité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur les sept communes de la CCPV, une convention doit être conclue avec le SICTOMSED afin que ce dernier assure, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, la gestion du service de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés de la nouvelle Communauté d'Agglomération sur les sept communes de la CCPV.

Dans cette convention, le SICTOMSED et la nouvelle Communauté d'Agglomération s'engagent également à régler, au plus tard le 30 juin 2017 pour une réorganisation effective des services au 1^{er} janvier 2018, les conséquences sur le personnel ainsi que les conséquences financières et patrimoniales du retrait de la CCPV du SICTOMSED au 1^{er} janvier 2017.

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.
- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2016-03-30-002 du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Ardèche.
- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2016-04-05-007 du 5 avril 2016 relatif au projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.
- Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Ardèche en date du 5 août 2016 confirmant l'accord majoritaire des conseils municipaux sur le projet de périmètre portant fusion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.
- Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-05-0004 du 5 décembre 2016 portant constitution d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Vu la délibération n° 2016-12-14/430 de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche du 14 décembre 2016 portant élection de Madame Laetitia SERRE à la Présidence de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5215-27, L5216-7-1 et L5216-7 I alinéa 1.
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 18.

Considérant que la CCPV adhère, pour l'intégralité de son territoire, au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux (SICTOMSED) au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Considérant que l'article L5216-7 I alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales emporte le retrait automatique et de plein droit d'une communauté d'agglomération d'un syndicat mixte pour les compétences obligatoires et optionnelles de la communauté d'agglomération en cas de création d'une communauté d'agglomération par fusion.

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2017 :

- une nouvelle Communauté d'Agglomération sera créée suite à la fusion de la CCPV avec la CAPCA.
- le nom de la nouvelle Communauté d'Agglomération sera « Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ».
- la nouvelle Communauté d'Agglomération aura la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».
- la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » relèvera de la catégorie des compétences obligatoires de la nouvelle Communauté d'Agglomération.

Considérant que la CCPV sera membre du SICTOMSED jusqu'au 31 décembre 2016.

Considérant que le retrait automatique et de plein droit de la CCPV du SICTOMSED interviendra au 1^{er} janvier 2017.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, à compter du 1^{er} janvier 2017, sur les sept communes de la CCPV.

Considérant que les articles L5215-27 et L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisent une communauté d'agglomération à confier, par convention, la gestion de services relevant de ses attributions à un établissement public.

Considérant que les conventions conclues sur le fondement des articles L5215-27 et L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales constituent des prestations de services et par conséquent des marchés publics.

Considérant que les statuts du SICTOMSED autorisent le SICTOMSED à effectuer des prestations de services pour le compte de tiers.

Considérant que ce type de convention n'est pas soumis à la réglementation sur les marchés publics au regard de l'article 18 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de la jurisprudence européenne et nationale (CJUE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff. C324/07 ; CAA Paris 30 juin 2009, Ville de Paris, n°07PA02380 et « Landkreise-Ville de Hambourg » : CJUE, 9 juin 2009, commission c/ RFA, C-480/06 ; voir aussi par analogie CE, 3 février 2012, Communauté d'agglomération d'Annecy et Commune de Veyrier du Lac, n°353737).

Considérant le projet de convention de gestion, annexé à la présente délibération, à conclure avec le SICTOMSED afin que ce dernier assure, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, la gestion du service de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés de la nouvelle Communauté d'Agglomération sur les sept communes de la CCPV.

Considérant que le SICTOMSED et la nouvelle Communauté d'Agglomération s'engagent à régler, au plus tard le 30 juin 2017 pour une réorganisation effective des services au 1^{er} janvier 2018, les conséquences sur le personnel ainsi que les conséquences financières et patrimoniales du retrait de la CCPV du SICTOMSED au 1^{er} janvier 2017.

Considérant que le SICTOMSED délibère sur le projet de convention lors de son Comité Syndicat du 08 décembre 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de gestion du service de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés de la nouvelle Communauté d'Agglomération sur les sept communes de la CCPV, annexée à la présente délibération, à conclure avec le SICTOMSED.
- **Autorise** le Président à signer ladite convention.

La séance est levée à 22h40